

LES 12 HEURES DU TURBOT MONTOIS

REGLEMENT DU CONCOURS

1. 2 cannes maximum en action de pêche par équipe. Les autres cannes seront tenues en arrière du poste **sans** bas de ligne et tournée vers la dune.
2. Les moulinets seront garnis de fils d'un diamètre au choix
3. L'équipe commissaire sera le numéro supérieur au votre. (exemple : l'équipe 1 fera contrôler ses prises par l'équipe 2 et ainsi de suite. Dans le cas de 40 équipes, l'équipe 39 est commissaire de l'équipe 38 et l'équipe 40.)
4. Le montage utilisé ne peut pas comporter plus de 3 hameçons simples.
5. Seuls les hameçons simples d'une taille minimum N°8 sont autorisés – les hameçons en inox sont interdits car ils doivent pouvoir se corroder.
6. Les perles flottantes – pop-up – sequins – gaines colorées – palettes sont autorisées sur l'avancçon et interdits sur l'hameçon.
7. Seule la pêche au plomb posé est autorisée. La pêche au buldo – flotteur – lancer-ramener – leurre - en dérive - ... sont interdits.
8. Les plombs sont au choix (formes et masse) mais devront être choisis, en fonction des conditions de pêche de façon à ne pas dériver sur les voisins.
9. Ne pas gêner les équipes voisines par des lancers obliques.
10. Chaque équipe devra être équipée d'un seau avec de l'eau de mer afin de conserver les poissons vivants en attendant d'être mesurés et relâchés **vivants** dans les plus brefs délais. Compte tenu de la durée du concours, l'eau du seau devra être renouvelée régulièrement.
11. Taille des poissons :
 - Tous les poissons de moins de 15 cm : 1 point et sont comptabilisés dans une colonne à part.
 - Les poissons non maillés sont conservés dans un seau d'eau de mer fraîche et sont mesurés dans les plus brefs délais en prenant soin de ne pas les abîmer. Si l'hameçon est engagé, il faut couper le fil et ne pas s'acharner à enlever l'hameçon. A partir de 15 cm la taille du poisson est notée sur la fiche commissaire dans la ligne : désignation du poisson. Puis le poisson est relâché par le commissaire ou, en sa présence **vivant et non mutilé**.
 - Pour tout centimètre commencé, noter la taille supérieure. Exemple : bar : 25.4 cm, il faut noter dans la ligne Bar : 26 - Par contre un poisson de 14,8 cm est noté en poisson de moins de 15 cm.
 - Les poissons maillés sont mesurés puis notés dans la ligne : désignation du poisson. A l'issue de la mesure des poissons maillés, si le pêcheur souhaite conserver son poisson, après la mise à mort immédiate du poisson, le commissaire devra coupé la queue et faire respecter les quotas réglementaires. Au-delà du quota, notamment pour le bar, les poissons devront être remis à l'eau **vivants**. Si le pêcheur ne souhaite pas conserver son poisson maillé, il sera relâché **vivant et non mutilé**.
12. Seuls les appâts naturels sont autorisés (vers – seiches – sardines – chipirons - ... et produits alimentaires type pain ou pâte). Tous les attractants naturels ou artificiels sont interdits.
13. L'amorçage est interdit.
14. A la fin du concours, vérifier et signer la fiche commissaire. Ramener la fiche commissaire à la Salle du Vieux Cerne à St Jean de Monts ou un petit déjeuner offert par le club vous attend.
15. Le classement est établi par la somme du poids de poissons suivant le barème taille – poids du barème de conversion FFPS- Mer.
16. Le non-respect du règlement ainsi que l'ébriété entraînera la disqualification de l'équipe.
17. Le poste de pêche était propre en arrivant, il devra donc être propre au départ de l'équipe. Un emplacement qui sera laissé sale pourra entraîner la disqualification de l'équipe. Pensez à prendre un sac poubelle pour vos déchets.

Je vous souhaite de passer un agréable moment sur la plage.